

PROCES VERBAL**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021**

Le huit avril deux mil vingt et un, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges, se sont réunis à 20 heures 30 dans la salle de La Cendille, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales, et sous la présidence de Madame Machet Annette Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 3 avril 2021

Présents : Messieurs et Mesdames : Machet Annette, Biraud Alain, Bouyer Nadia, Deschamps Valérie, Léoment Nathalie, Niot Jean-Marc, Stoffel Claude, Pignoux Cécile, Nicolas Christian, Guillaud Philippe, Machy Didier

Absents excusés : Hauwaert Gaëlle

Absents : Albert Nicolas, Bonnisseau Milica

Secrétaire de séance : Nathalie Léoment

Le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 1^{er} mars 2021 est adopté à l'unanimité.

Madame le maire propose aux membres de rajouter un point à l'ordre du jour :
« Demande de subvention ACCA ». Les membres du conseil acceptent.

 **ACCA Association Communale de Chasse Agrée**

2021/525-585

Madame le maire donne lecture du courrier de l'ACCA concernant une demande de subvention, suite à des difficultés liées à la crise sanitaire actuelle.
Le conseil municipal décide à l'unanimité de leur accorder une subvention de 450 €.

 **Vote des taux d'imposition des taxes locales 2021**

2021/525-586

Taxe foncière bâti : la suppression de la taxe d'habitation a engendré un transfert de la fiscalité du département au profit des communes, le taux du département des Deux-Sèvres était de 18,88%.

Ces 18.88 % doivent donc être rajouté au taux de la commune (5.30 % pour 2020)

La commission « finances » propose d'augmenter ce taux de 6 %, soit 5.62 % au lieu de 5.30 %, ce qui porterait le taux à $18.88 + 5.62 = 24.50$ %

Taxe foncière bâti : 24.50 %

Taxe foncière non bâti : 25.07 %

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité et vote les taux ainsi :

Taxe foncière bâti :	24.50 %	pour un produit de 146 926.50 €
Taxe foncière non bâti :	25.07 %	pour un produit de 16 596.00 €

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021**+ Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2020 : commune - lotissement - panneaux photovoltaïques****2021/526- 587**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 concernant les budgets de la commune, du lotissement et des panneaux photovoltaïques et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

+ Approbation du compte administratif 2020 de la commune**2021/526-588**

Sous la présidence de Annette Machet, Maire, le conseil municipal examine le compte administratif de l'exercice 2020 qui s'établit ainsi :

Résultats de la section de fonctionnement :

Dépenses : 415 434.29 € Recettes : 831 736.81 €
soit un excédent dégagé de 416 302.52 €

Résultats de la section d'investissement :

Dépenses : 622 085.90 € Recettes : 349 439.29 €
soit un déficit dégagé de 272 646.61 €

Hors de la présence de Madame la maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2020.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021**Affectation des résultats du budget communal****2021/527-589**

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité, après avoir voté le compte administratif 2020 d'affecter les résultats ainsi :

Affectation au compte de fonctionnement R 002 :	143 655.91 €
Affectation au compte d'investissement D 001 :	162 559.91 €
Affectation au compte d'investissement R 1068 :	272 646.61 €

Approbation du compte administratif du budget "lotissement"**2021/527-590**

Sous la présidence de Annette Machet, Maire, le conseil municipal examine le compte administratif de l'exercice 2020 qui s'établit ainsi :

Résultats de la section de fonctionnement :

Dépenses : 79 791.63 €	Recettes : 81 775.01 €
soit un excédent dégagé de 1 983.38 €	

Résultats de la section d'investissement :

Dépenses : 95 913.37 €	Recettes : 95 913.37 €
soit un résultat de 0 €	

Hors de la présence de Madame la maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2020.

Affectation des résultats du budget "lotissement"**2021/527-591**

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité, après avoir voté le compte administratif 2020 d'affecter les résultats ainsi :

Affectation au compte d'investissement R 001 :	1 983.38 €
--	------------

Approbation du compte administratif du budget "panneaux photovoltaïques"**2021/527-592**

Sous la présidence de Annette Machet, Maire, le conseil municipal examine le compte administratif de l'exercice 2020 qui s'établit ainsi :

Résultats de la section de fonctionnement :

Dépenses : 10 513.34 €	Recettes : 14 270.35 €
soit un excédent dégagé de 3 757.01 €	

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021**Résultats de la section d'investissement :**

Dépenses : 6 334.22 € Recettes : 23 033.00 €
soit un excédent dégagé de 16 698.78 €

Hors de la présence de Madame la maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2020.

✚ Affectation des résultats du budget "panneaux photovoltaïques"**2021/528-593**

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité, après avoir voté le compte administratif 2020 d'affecter les résultats ainsi :

Affectation au compte de fonctionnement R 002 : 3 757.01 €
Affectation au compte d'investissement R 001 : 16 698.78 €

✚ Vote du budget primitif 2021 de la commune**2021/528-594**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif, comme suit :

Fonctionnement dépenses : 683 853.91 €
Fonctionnement recettes : 683 853.91 €

Investissement dépenses : 727 677.82 €
Investissement recettes : 727 677.82 €

Le conseil municipal approuve le Budget Primitif à l'unanimité.

✚ Vote du budget primitif 2021 du budget "lotissement"**2021/528-595**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif, comme suit :

Fonctionnement dépenses : 79 791.63 €
Fonctionnement recettes : 79 791.63 €

Investissement dépenses : 96 574.50 €
Investissement recettes : 96 574.50 €

Le conseil municipal approuve le Budget Primitif à l'unanimité.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021**Vote du budget primitif 2021 du budget "panneaux photovoltaïques"**
2021/529-596

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif, comme suit :

Fonctionnement dépenses : 15 899.01 €
Fonctionnement recettes : 15 899.01 €

Investissement dépenses : 23 814.55 €
Investissement recettes : 23 814.55 €

Le conseil municipal approuve le Budget Primitif à l'unanimité.

Didier Machy interpelle le conseil municipal sur le fait qu'il serait opportun que les conseillers municipaux intéressés puissent faire des formations concernant les budgets afin de mieux appréhender les affaires budgétaires. Tout le conseil est intéressé par cette démarche.

Gestion du Personnel**Avancement de grade et taux de promotion** **2021/529-597**

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

VU l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 23 février 2021

La Maire propose à l'assemblée de fixer le ou les taux suivant(s) pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX (en %)
Adjoint technique territoriaux	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	100 %
Rédacteur principal	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	100 %

Le conseil municipal donne un avis favorable à la proposition ci-dessus.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021

2021/530-598

- de modifier à la hausse les montants annuels du RIFSEEP (Régime indemnitaire) de chaque cadre d'emploi, pour respecter les conditions de la délibération du 14 mai 2018 (réexamen du RIFSEEP en cas de changement de grade). L'attribution du RIFSEEP est décidé par l'autorité territoriale et une partie (CIA) se fait au cas par cas et après entretien professionnel.

 **Création poste adjoint administratif**

2021/530-599

Considérant que la création de poste initialement prévue au 1^{er} avril 2021 afin d'assurer le remplacement d'un agent démissionnaire, n'a pas été réalisée et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- La création, à compter du 1^{er} octobre 2021, d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet à hauteur de 22 h hebdomadaires, relevant de la catégorie hiérarchique C
 - S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Mise à jour tableau des effectifs

Cadres d'emplois et grade	Temps de travail	Modification et Date d'effet	Commentaire
CADRE D'EMPLOI DES REDACTEURS			
Rédacteur Principal 1^{ère} classe	1 poste à 35 h	01/06/2021	Avancement par taux de promotion après avis du CT favorable au 23/02/2021
CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS			
Adjoint Administratif principal 2^e classe	1 poste à 19 h		A supprimer après avis du Comité Technique
Adjoint Administratif Territorial	1 poste à 22 h	01/10/2021	Recrutement et création de poste
CADRE D'EMPLOI DES AGENTS DE MAITRISE			
Agent de maitrise Principal	1 poste à 35 h		
CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES			
Adjoint technique territorial	1 poste à 35 h		
	1 poste à 25 h		
	1 poste à 15 h		A supprimer après avis du Comité Technique
Adjoint technique principal 2^{ème} classe	1 poste à 6 h		
	1 poste à 15 h	01/06/2021	Avancement par taux de promotion après avis du CT favorable au 23/02/2021 si exam

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021**+ Divers**1. Dates à retenir :

- 12 avril à 20h30 : réunion d'information
- 19 avril à 14 h : commission salle des fêtes
- 19 avril à 20 h 30 : commission communication
- 13 et 20 juin pour les élections départementales et régionales

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 00

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021

DELIBERATIONS

- ACCA : subvention 2021/525-585
- Vote des taux d'imposition 2021 2021/525-586
- Approbation compte gestion 2020 2021/525-587
- Approbation compte administratif 2020 2021/526-588
- Affectation du résultat budget 2021/527-589
- Approbation CA lotissement 2021/527-590
- Affectation résultats lotissement 2021/527-591
- Approbation CA panneaux photo 2021/527-592
- Affectation résultats panneaux photo 2021/528-593
- Vote budget 2021 2021/528-594
- Vote budget 2021 lotissement 2021/528-595
- Vote budget 2021 panneaux photovoltaïques 2021/529-596
- Taux de promotion et avancement de grade 2021/529-597
- RIFSEEP 2021/530-598
- Création de poste Adjoint Administratif 2021/530-599

SIGNATURES

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
MACHET Annette		DESCHAMPS Valérie	
BIRAUD Alain		BONNISSEAU Milica	Absente
BOUYER Nadia		HAUWAERT Gaëlle	Excusée
LEOMENT Nathalie		STOFFEL Claude	
ALBERT Nicolas	Absent	PIGNOUX Cécile	
MACHY Didier		NICOLAS Christian	
GUILLAUD Philippe		NIOT Jean-Marc	